



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2014
Français
Original: espagnol

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Dix-neuvième session
28 avril-9 mai 2014

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Nicaragua

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.14-11011 (F) 080414 100414



* 1 4 1 1 0 1 1 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–2	3
Méthode suivie pour l'élaboration du rapport.....	3–5	3
Généralités	6–15	3
Politiques publiques et Plan national de développement humain	16–21	5
Droits économiques	22–31	6
Droits du travail	32–35	7
Droits de la famille.....	36–37	8
Droit à la santé et à la sécurité sociale	38–44	8
Droit à l'éducation	45–53	9
Droits des enfants et des adolescents	54–58	10
Droits des personnes âgées	59–61	11
Droits des femmes.....	62–70	12
Droit à l'eau potable et à l'assainissement	71–72	13
Accès à l'énergie électrique, infrastructures de production et communications	73–76	13
Droit à un logement convenable	77–79	14
Droit à la propriété et rétablissement des droits fonciers des peuples autochtone ..	80–81	14
Droit à un environnement sain et protection contre les effets des changements climatiques	82–86	15
Droit à la sécurité publique et à la justice	87–103	16
Lutte contre la traite des personnes et droits des migrants en situation irrégulière	104–106	18
Promotion et défense des droits de l'homme	107–112	18
Droit à la liberté d'expression et d'organisation	113–114	19
Droit d'élire et d'être élu.....	115–119	20
Dialogue et engagements internationaux	120–122	20
Conclusion	123–124	21

Introduction

1. Dans le droit fil de son attachement au respect des droits de l'homme, à la paix et à la solidarité, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua présente à la communauté internationale, dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel (EPU), son rapport sur les droits de l'homme pour la période 2010-2013.

2. Le Nicaragua remercie la communauté internationale de l'intérêt qu'elle a manifesté pour le développement du peuple nicaraguayen à travers les recommandations que les États ont formulées lors du premier cycle de l'Examen périodique universel et qui, pour la plupart, encourageaient le Gouvernement nicaraguayen à poursuivre l'application des programmes et des projets engagés.

Méthode suivie pour l'élaboration du rapport

3. Ce deuxième rapport a été élaboré conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux résolutions 5/1 et 16/21 à la décision 17/19 du Conseil des droits de l'homme.

4. Une commission gouvernementale dirigée par le Président de la République a été établie en mai 2013 aux fins de l'élaboration des documents de l'EPU. Cette commission réunissait des représentants du Ministère de l'intérieur, du Bureau du Procureur général de la République, de la police nationale, du système pénitentiaire national, du Ministère de la santé, de l'Institut nicaraguayen de la sécurité sociale, du Ministère de l'éducation, du Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance, du Ministère de la condition féminine, du Ministère de l'économie familiale, communautaire, coopérative et associative, du Ministère de l'agriculture et des forêts, du Ministère du travail, de l'Institut national d'information sur le développement, du Système national de prévention des catastrophes et du Ministère des relations extérieures. Ont également participé aux travaux le ministère public, l'Assemblée nationale, le Conseil électoral suprême et la Cour suprême de justice.

5. On a examiné les progrès réalisés et les défis rencontrés au cours de la période concernée dans un esprit critique favorable à la promotion des droits de l'homme des Nicaraguayens et des Nicaraguayennes, en utilisant différents outils, comme des rapports, des groupes de travail, des débats et des échanges sur les activités de chaque institution et des commissions intergouvernementales dans le cadre des programmes et des projets mis en place conformément au Plan national de développement humain et aux recommandations approuvées par le Nicaragua lors de l'EPU de 2010. Des séances techniques ont également été organisées aux fins de l'établissement du présent rapport avec des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le rapport a ensuite été soumis pour consultation au Bureau du Défenseur des droits de l'homme.

Généralités (partie II, par. 90, recommandations 33, 43, 44, 47 à 50 et 57)

6. L'un des faits les plus marquants de la période à l'examen en ce qui concerne la gouvernance a été la réélection du commandant Daniel Ortega Saavedra à la présidence du pays pour un deuxième mandat (2012-2016), réélection qui a permis de garantir la continuité dans la réalisation des objectifs de développement humain, social et économique du pays.

7. Le Gouvernement s'est fixé les objectifs stratégiques suivants: une croissance économique durable, la réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, l'augmentation du nombre d'emplois de qualité, la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la qualité de vie des Nicaraguayens et des Nicaraguayennes. Il s'appuie sur le concept fondamental de rétablissement des droits, en mettant en œuvre la stratégie «Vivir limpio, vivir sano, vivir bonito, vivir bien» et en accordant la priorité aux enfants, aux femmes et aux jeunes. Les succès remportés par le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale ont fait que, dans certaines enquêtes d'évaluation comme celle du cabinet CID-GALLUP, le commandant Ortega arrive en deuxième position parmi les présidents d'Amérique Latine pour son rôle dans la région¹.

8. L'organisation britannique New Economics Foundation (NEF) a publié en 2013 la troisième édition de son *Happy Planet Index*, classement qui évalue tous les deux ans le niveau de bonheur des pays en mesurant trois facteurs: le bien-être ressenti par les habitants, l'espérance de vie et l'empreinte écologique de la nation. Le Nicaragua est classé huitième sur 151 pays analysés. Selon la chaîne Travel Channel, qui affiche cet indice sur son site Web, le Nicaragua se distingue par la beauté de ses paysages naturels et par la faiblesse de son empreinte écologique. En outre, le pays est le plus sûr d'Amérique centrale. Tous ces éléments conjugués font du Nicaragua une destination de choix pour les touristes.

9. Les efforts faits par le Nicaragua pour éradiquer la pauvreté et l'extrême pauvreté, qui reposent sur la mise en œuvre d'un modèle de démocratie directe et participative fondée sur le partenariat et la complémentarité et sur le partage des responsabilités entre le gouvernement central, les autorités municipales, les producteurs et les entreprises, avec la participation de la population qui exerce un pouvoir citoyen, ont été reconnus au niveau mondial.

10. Ce modèle a permis de faire passer le taux de pauvreté global de 48,3 % en 2005 à 42,5 % en 2009, tandis que le taux d'extrême pauvreté passait de 17,2 % à 14,6 %, puis à 8,2 % en 2011². Les inégalités sociales se sont également réduites, puisque l'indice de Gini est passé de 0,41 à 0,37 au cours de la même période.

11. À l'occasion de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome en 2013, le Nicaragua a été salué pour avoir atteint de manière anticipée l'objectif qui avait été proposé lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation d'ici à 2015. Le taux de prévalence de la sous-alimentation a en effet baissé pour passer de 55,1 % en 2010 à 20,1 % en 2012, ce qui fait du Nicaragua l'un des pays les plus avancés au monde dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. En outre, le pays a été salué pour l'efficacité de ses programmes de lutte contre la pauvreté, la faim et l'insécurité, entre autres, et pour l'adoption d'un modèle de gestion qui est en train de changer progressivement le paysage social de la nation. Les programmes «Faim zéro», «Jardins familiaux» et «Ticket productif alimentaire», qui visent à soutenir le développement du secteur agricole et à garantir l'autoconsommation à l'échelle nationale, ont également été accueillis avec intérêt.

12. Entre 2008 et 2012, les investissements étrangers directs ont augmenté de 105 %, ce qui illustre clairement la confiance qui est placée dans l'avenir de l'économie nicaraguayenne. Les exportations, principal moteur de la croissance dans un pays en développement, ont augmenté de 83 %. Ces deux taux de croissance sont les plus élevés d'Amérique centrale.

13. Si l'on compare le taux de croissance du PIB de 2011 (5,4 %) et de 2012 (5,2 %) avec celui de 2006 (4,2 %), on constate que le redressement de l'économie nicaraguayenne est une réalité. Cette tendance devrait se poursuivre en 2013³. Alors que nous sommes au

milieu d'une crise mondiale, le Nicaragua affiche un développement marqué par une économie en plein essor et une répartition plus équitable du revenu par habitant.

14. Selon le Fonds monétaire international (FMI)⁴, l'économie nicaraguayenne s'est bien redressée après la crise financière mondiale de 2008-2009. Soutenue par le prix élevé des exportations, des flux importants de prêts concessionnels et d'investissements étrangers directs et des politiques macroéconomiques, l'économie du pays a atteint un taux de croissance, supérieur à 4,5 % pendant la période 2010-2011. Le taux d'inflation est resté stable, la situation budgétaire s'est améliorée grâce à la réforme budgétaire de l'entreprise en 2009 et au renforcement de l'activité économique, et la position des réserves internationales de la Banque centrale s'est renforcée. Le FMI est parvenu aux mêmes conclusions pour 2013, soulignant que les perspectives macroéconomiques sont favorables à court et à moyen terme et jugeant très encourageante la volonté de l'autorité monétaire de maintenir une inflation à un faible niveau et d'augmenter les réserves internationales.

15. Selon une publication de CID-Gallup de novembre 2012, le Nicaragua est le seul pays d'Amérique centrale où plus de 55 % de la population estime que son pays avance dans la bonne direction, ce qui contraste radicalement avec les informations publiées par le même cabinet en mai 2006, qui montraient que 72 % de la population pensait le contraire.

Politiques publiques et Plan national de développement humain (partie II, par. 90, recommandations 11, 12, 15, 36, 38, 43, 44, 48, 49, 50 et 66)

16. Depuis sa prise de fonctions en 2007, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a placé la communauté et l'être humain au centre de ses politiques publiques. Son action vise à rétablir les droits et les valeurs du peuple, qui ont été bafoués pendant dix-sept années de politiques néolibérales.

17. Au Nicaragua, la planification stratégique de développement est régie par le Plan national de développement humain soit, pour la période considérée, le Plan 2007-2012. Le Plan national de développement 2013-2017 a pour objectif d'augmenter la productivité, de créer des richesses, de réduire la pauvreté et les inégalités et de relever de nouveaux défis de développement comme les grands travaux, notamment le projet du grand canal interocéanique, le changement de modèle énergétique et d'autres priorités nationales.

18. Le Plan national de développement humain 2007-2012 définit treize orientations générales dont la stabilité macroéconomique, le développement social, la sécurité publique, les infrastructures de production, la stabilité du secteur énergétique, la recherche de consensus, les partenariats et la stabilité sociale, entre autres. En dépit de la crise économique et financière mondiale, le Nicaragua a obtenu des résultats positifs: stabilité macroéconomique, durabilité des finances publiques et des comptes extérieurs, et taux de croissance économique de 5 % en 2011 et 2012, ce qui est supérieur à la moyenne de la région⁵.

19. Ces mesures ont été mises en œuvre sur la base d'un modèle de partenariat stratégique, fondé sur le consensus, entre les travailleurs, les entreprises et le gouvernement, qui garantit une stabilité sociale permanente. Cette stabilité a été favorable aux investissements étrangers bruts, les flux bruts ayant atteint des niveaux historiques. Orientés principalement vers l'industrie, les télécommunications et le secteur énergétique, ils ont augmenté de 33 % en 2012 par rapport à 2011, ce qui témoigne de la stabilité du pays et de la confiance des investisseurs.

20. Les indicateurs économiques et sociaux s'étant améliorés, le Nicaragua a accordé la priorité aux infrastructures dans le secteur de l'eau potable, de l'éducation, de la santé,

du logement social, des transports terrestres et de l'énergie et dans le secteur portuaire, renforçant ainsi les capacités de production et réalisant des progrès stratégiques en matière de transition énergétique – le pourcentage de sources d'énergies renouvelables est passé de 27 % en 2007 à 51,2 % en 2013. On pense que les projets en cours permettront de porter ce pourcentage à 56 % en 2016 et à 90 % en 2020. Sur 26 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Nicaragua est le troisième marché le plus attractif pour les énergies renouvelables, et le premier pour le contexte, les investissements et le financement s'agissant des énergies propres⁶.

21. La politique sociale, qui vise à garantir aux plus pauvres l'accès aux produits et aux services de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, à la nourriture, à la protection sociale, au logement et à l'épargne, joue un rôle essentiel dans l'obtention d'une réduction sensible de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. La participation de la population aux décisions et aux mesures du Gouvernement est assurée grâce à la stratégie de responsabilité commune mise en œuvre par les conseils sectoriels, les conseils de la famille, de la communauté et de la vie, et les administrations locales.

Droits économiques (partie II, par. 90, recommandations 43 à 50 et 57)

22. La stratégie de productivité vise à renforcer l'économie familiale, communautaire et coopérative, ainsi que la souveraineté et la sécurité alimentaires. C'est dans ce cadre qu'ont été adoptées la loi n° 693 relative à la souveraineté et à la sécurité alimentaires et nutritionnelles (2009) la loi n° 765 sur le développement de la production agricole et biologique (2011), la loi n° 759 sur la médecine traditionnelle ancestrale (2011), la loi n° 804 portant création du Ministère de l'économie familiale, communautaire, coopérative et associative (2012) et la politique de gestion durable des produits ligneux et non ligneux.

23. Au Nicaragua, l'économie familiale représente 70 % de l'activité économique, 70 % des emplois et 40 % du PIB. À l'heure actuelle, 85,1 % des producteurs⁷ sont à la tête de petites ou moyennes exploitations, qui produisent 90 % des fruits, des légumes et du miel, 80 % des céréales de base, 65 % de la viande et 60 % du café.

24. Entre 2001 et 2011, le nombre d'agricultrices a augmenté de 71,1 %, celui des agriculteurs exploitant des surfaces inférieures à 0,5 Mz (0,35 ha) de 434 %, et celui des agriculteurs exploitant des surfaces comprises entre 0,5 et 1 Mz (0,35 ha-0,70 ha) de 155 %. Il convient de noter, pour ces deux dernières catégories, que le nombre de femmes a augmenté davantage que le nombre d'hommes. De même, sur les 62 997 agriculteurs supplémentaires que compte le pays, 43 166 (68 %) sont de la côte caraïbe.

25. En décembre 2012, la population économiquement active représentait 52,77 % de la population totale du Nicaragua. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des actifs occupaient un emploi⁸, ce qui représente une augmentation de 44,9 % (938 559 personnes) par rapport à novembre 2006. En 2013, l'augmentation a été de 4,4 %.

26. Le dynamisme de l'emploi des femmes dans le secteur agricole illustre clairement les effets du Programme «Faim zéro», sur la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. À l'heure actuelle, ce programme a touché 136 % de personnes de plus qu'en 2007-2009. Au total, 111 964 familles ont été intégrées dans l'économie grâce au programme «Ticket productif alimentaire», mis en place par le Gouvernement; 78 375 de ces familles (70 %) ont réussi à assurer une production à partir des produits reçus et à s'insérer dans l'économie. En moyenne, les familles consomment 85 % de ce qu'elles produisent, ce qui leur permet d'améliorer leur nutrition, et vendent les 15 % restant.

27. Grâce au projet d'appui à l'insertion des petits producteurs dans les chaînes de valeur et à l'accès aux marchés (PROCAVAL) et au Programme de développement de la zone sèche du Nicaragua (PRODESEC), créé en 2010, 30 611 personnes ont pu profiter du développement de l'industrie agroalimentaire. Elles viennent s'ajouter aux 7 576 familles qui ont bénéficié de ce programme entre 2007 et 2009.

28. La saison agricole 2011 a marqué le début du Programme spécial d'appui aux petits producteurs de céréales de base (CRISSOL) qui a accordé, à ce jour, 138 741 crédits à un juste taux annuel de 5 %. Au moins 110 210 personnes en ont profité.

29. Le Programme «Patio saludable», créé en 2012, a fait entrer 109 767 familles urbaines et périurbaines pauvres dans les circuits de production. La même année ont été lancés le Programme de développement rural de la côte caraïbe (NICARIBE) qui vise à promouvoir la culture de la noix de coco et la mise en place d'un modèle agroalimentaire et qui a bénéficié à 1 386 familles autochtones et d'ascendance africaine, et le Programme pour la promotion de la production et de la transformation du ben oléifère, arbre riche en protéines pouvant être consommé par l'homme et par les animaux, dont ont bénéficié 1 426 familles.

30. Entre 2009 et 2013, 49 975 personnes ont bénéficié de mesures de transfert technologique et d'assistance technique. La productivité agricole a été améliorée grâce à l'application de bonnes pratiques, à l'utilisation de cartes technologiques, à l'emploi de semences améliorées et à l'assistance technique sur le terrain. En outre, 26 244 exploitations céréalières ont été intégrées dans le système de traçabilité. De manière générale, les activités d'assistance technique et de formation destinées aux agriculteurs ont augmenté de 275 % entre 2001 et 2011. En 2011, des crédits agricoles ont été accordés à 93 % des personnes qui en avaient fait la demande, contre 62 % seulement en 2001.

31. La promotion des micros, petites et moyennes entreprises, dans le secteur manufacturier et commercial a profité à 50 202 personnes.

Droits du travail (partie II, par. 90, recommandation 14; partie II, par. 92, recommandations 1 et 4)

32. Au niveau international, le Nicaragua est partie à la Convention (n° 169) de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, à la Convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques et à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. En plus de promouvoir la liberté d'entreprendre, le Ministère du travail, par l'intermédiaire du Service public de l'emploi (SEPPEM) a réussi à faire entrer sur le marché du travail 11 401 personnes au cours de la période considérée, mesure qui s'ajoute aux efforts consentis pour offrir des emplois décents. Le droit au travail des migrants est consacré par les articles 16 et 17 de la loi n° 761 relative aux migrants et aux étrangers, qui définissent les modalités d'octroi de l'autorisation administrative nécessaire à l'exercice de ce droit. De la même manière, le droit au travail est garanti aux réfugiés accueillis par l'État, le but étant de garantir l'insertion socioéconomique de ces personnes dans le pays.

33. Au niveau national, les procédures orales de règlement des conflits du travail ont été incorporées dans le système juridique, le Programme pour l'élimination et la prévention du travail des enfants et la protection des adolescents travailleurs a été mis en œuvre, et la loi générale relative à l'inspection du travail a été approuvée. En outre, la loi n° 763 relative aux droits des personnes handicapées, la loi n° 820 sur le VIH/sida (version finale) et le règlement relatif à la loi spéciale n° 718 sur la protection de la famille ont été adoptés afin de garantir l'insertion professionnelle des personnes ayant des capacités différentes, des personnes infectées ou touchées par le VIH/sida et des femmes enceintes.

34. La politique du Gouvernement en matière d'emploi est mise en œuvre via le partenariat national tripartite établi entre l'État, les entreprises privées et les travailleurs, qui a décidé de l'augmentation des salaires minimaux pendant la période 2010-2013 (secteur agricole: +162 %; industrie de la zone franche: +128 %; autres secteurs économiques: +156 %). Au cours de la période 2010-2013, le Réseau interinstitutionnel pour l'égalité et la non-discrimination dans l'emploi a été créé. Depuis, il œuvre sans relâche pour insuffler une nouvelle culture du travail, pour veiller à ce que l'égalité des droits et des chances soit respectée et effective, et pour promouvoir le respect des droits des travailleurs handicapés, des travailleurs touchés par le VIH/sida et des femmes enceintes.

35. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a élaboré un plan national pour l'emploi et le travail décent des jeunes, qui permet de créer des partenariats stratégiques et de promouvoir la prospérité en créant des emplois productifs de qualité qui donnent une dignité aux jeunes, respectent les droits du travail et favorisent l'insertion sociale.

Droits de la famille

36. Un modèle pour l'assistance aux familles et aux communautés a été instauré. Il permet aux familles nicaraguayennes de jouer un rôle essentiel dans le développement de la société et de la culture, des valeurs et de l'identité nicaraguayennes, en collaboration avec les conseils de la famille, de la communauté et de la vie, qui sont la forme de participation organisée des familles et des communautés qui sera érigée à un rang constitutionnel.

37. Le Code de la famille, en cours d'adoption au Parlement, régira les questions relatives à la protection de la famille, à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la responsabilité des pères et des mères, à l'égalité des chances et le rôle des institutions, de la famille et de la société.

Droit à la santé et à la sécurité sociale (partie II, par. 90, recommandations 14, 47, 51 à 56 et 65; et partie II, par. 92, recommandations 12, 15 à 23 et 40)

38. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a renforcé le droit à la santé au moyen du modèle pour la santé familiale et communautaire, qui repose sur la stratégie relative aux soins de santé primaires, porte d'entrée du Système national de santé pour les personnes, les familles et les communautés, sur le lieu de résidence ou sur le lieu de travail. Le Nicaragua a également mis en place un accord-cadre entre le Ministère de la santé et les gouvernements régionaux autonomes concernant la mise en œuvre et le développement de modèles de prise en charge interculturelle sur la côte caraïbe. Il a en outre mis en application les dispositions de la loi n° 774 sur la médecine naturelle, les thérapies complémentaires et les produits naturels.

39. Au cours de la période 2006-2013, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a augmenté la couverture des services à l'échelle nationale, faisant passer le nombre d'établissements de santé de 116 à 143 et le nombre de maisons de santé maternelle de 12 à 25. Il a construit et mis en service trois nouveaux hôpitaux sur la côte caraïbe sud (Région autonome de l'Atlantique Sud), et a établi un système local de santé dans le triangle minier de la côte caraïbe nord (Région autonome de l'Atlantique Nord).

40. Au cours de la même période, le nombre de médecins est passé de 2 221 à 4 659, le nombre de professionnels de santé de 21 083 à 28 442, et celui des établissements

communautaires de 1 091 à 1 235. Ont également été créées 31 institutions prestataires de services de santé, placées sous la supervision de l'Institut national de la sécurité sociale.

41. La qualité de la prise en charge de la population s'est améliorée, comme en témoigne le fait que le nombre de consultations pour des soins primaires soit passé de 8,5 millions à 16,7 millions, le nombre de consultations spécialisées de 1 351 000 à 3 109 000, le nombre de bulletins de sortie de l'hôpital de 287 519 à 407 000 et le nombre d'interventions chirurgicales de 111 194 à 293 819. Ont également été réalisés 61 422 scanners, 19 715 examens d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et plus de 145 000 examens reposant sur l'utilisation de nouvelles technologies, pour des maladies cardiaques et des cancers. Dans le cadre de l'Opération «Milagro» (Miracle), 122 545 interventions chirurgicales ophtalmologiques ont été pratiquées grâce à la solidarité des habitants de Cuba et du Venezuela.

42. Le taux de fécondité a baissé, passant de 2,7 à 2,4. Le taux de grossesses précoces est passé de 25,9 % à 24,4 %, le taux de mortalité maternelle s'est établi à 50 pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité infantile est passé de 31 à 17 ‰, et le taux de malnutrition infantile a baissé de 4,4 points de pourcentage.

43. Le programme Todos con Voz s'est poursuivi et dans ce cadre 126 316 personnes ayant des capacités différentes ont reçu une aide à domicile. Le centre Carlos Fonseca Amador pour la réadaptation des personnes aveugles ou malvoyantes a été construit. Il existe également cinq centres d'audiologie.

44. Le nombre de travailleurs couverts par le système de sécurité sociale a augmenté de 176 %, passant de 381 000 à 674 000 affiliés en 2012. Le nombre d'employés affiliés a également augmenté, passant de 15 990 à 25 679.

Droit à l'éducation (partie II, par. 90, recommandations 45, à 47, 53, 55, 56, 58 à 63, 65; partie II, par. 92, recommandation 42)

45. La gratuité de l'éducation publique ayant été restaurée en 2007, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a augmenté la part de l'éducation dans le budget général de la République de 35 % par rapport à 2006 pour renforcer les fondements du droit à un enseignement de qualité.

46. Le nombre d'enseignants dans le système d'éducation publique a augmenté de 8 % entre 2009 et 2013; parmi ces enseignants, 2 600 ont été formés au métier de formateur et ont obtenu un diplôme pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

47. Les programmes de l'enseignement préscolaire et primaire qui ont été définis mettent l'accent sur le bilinguisme et l'interculturalité pour les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine et le programme de formation initiale des enseignants est axé sur les valeurs.

48. Entre 2009 et 2013, le taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire a augmenté de 11 %. En outre, le taux de rétention scolaire est passé de 86 % en 2009 à 94 % en 2012. Dans l'enseignement primaire, le taux de rétention scolaire est passé de 90,5 % en 2009 à 92 % en 2012, progrès obtenus grâce à 115 002 visites effectuées dans le cadre de la collaboration entre le Ministère de l'éducation, le Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance et les collectivités locales.

49. Dans l'enseignement secondaire, grâce au Programme «Batalla por el Noveno Grado», le taux d'inscription a augmenté de 14,4 % entre 2009 et 2013 et le taux de rétention est passé de 86,2 % en 2009 à 88,1 % en 2012.

50. L'objectif de la révolution sandiniste était de libérer le peuple de l'analphabétisme; cet objectif fait toujours l'objet d'une attention continue, comme le montrent les programmes permanents d'alphabétisation et de postalphabétisation, qui ont permis de ramener le taux d'analphabétisme à 3 % en 2013, contre 16,5 % en 2007.

51. Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage, 540 établissements communautaires d'enseignement préscolaire ont été construits, 17 590 salles de classe ont été créées et 232 063 nouveaux pupitres ont été installés. En outre, 4 508 111 manuels, 333 813 uniformes scolaires, 748 578 paires de chaussures, 1 482 821 kits scolaires solidaires et 10 000 bicyclettes ont été distribués aux élèves et 1 098 bourses d'excellence ont été attribuées à des élèves et des enseignants de l'enseignement primaire et secondaire. Depuis 2012, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale octroie une aide financière à tous les nouveaux bacheliers pour leur permettre de couvrir les dépenses liées à la poursuite de leurs études. Au total 2 198 étudiants et enseignants de l'enseignement primaire et secondaire ont bénéficié d'une bourse d'excellence.

52. Dans le cadre de la stratégie pour la sécurité alimentaire, et plus précisément du Programme «Merienda Escolar», 836 728 562 rations alimentaires ont été distribuées à 969 706 élèves en moyenne dans l'enseignement préscolaire et primaire. L'enseignement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été intégré dans les programmes scolaires et des réglementations ont été adoptées concernant les produits vendus dans les kiosques d'alimentation dans les établissements scolaires, ce qui permet d'inculquer de bonnes habitudes nutritionnelles et sanitaires aux élèves. Les potagers scolaires, qui sont à la fois un outil pédagogique et une source de nourriture pour les élèves et qui ont été reconnus comme une bonne pratique au niveau international par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, M. Olivier De Shutter, en 2009 ont été maintenus.

53. Pour poursuivre la transformation progressive du système éducatif, les autorités élaborent pour 2014 des directives qui prévoient, entre autres, des programmes de formation et la mise à disposition d'équipements informatiques pour les enseignants, la mise en place de laboratoires informatiques et de programmes d'anglais pour les étudiants, des mesures d'ajustement des textes et des programmes d'études, l'élaboration de programmes de formation technique pour les élèves des régions rurales et l'intégration des principes de la Déclaration universelle des droits de la terre nourricière dans les programmes d'enseignement.

Droits des enfants et des adolescents⁹ (partie II, par. 90, recommandations 14, 55, 56, 58, 60 et 61)

54. Il convient de signaler l'avancée majeure pour les droits des enfants et des adolescents que constitue le lancement du Système unique d'informations sur les enfants et les adolescents (<http://devinfo.mifamilia.gob.ni>), qui permet aux autorités nationales et locales de surveiller la mise en œuvre des mesures prises en faveur des enfants et des adolescents.

55. À ce jour, 33 322 volontaires œuvrent au rétablissement des droits des enfants et garantissent la protection des enfants, en veillant à l'exécution du programme «Amor», qui consiste à: rétablir le droit des enfants de vivre dans des conditions normales, en famille, et sans courir de risques dans la rue; défendre le droit des enfants de grandir en bénéficiant de l'amour et de la protection d'une famille; créer et homologuer des centres de développement de l'enfant chargés d'assurer une prise en charge professionnelle des enfants dont les mères travaillent; garantir le droit d'être inscrit au registre de l'état civil; garantir le droit à une aide spécialisée pour les enfants et les adolescents handicapés;

garantir les droits des enfants nicaraguayens qui ont dû migrer ou qui sont privés de liberté; garantir le droit des enfants de grandir et de s'épanouir sans être obligés de travailler.

56. Dans le cadre de ce programme, 124 094 enfants de moins de 12 ans qui n'étaient pas inscrits au registre de l'état civil se sont vu garantir le droit à un nom et à une identité; le droit de grandir en famille a été garanti à 495 enfants et adolescents grâce à l'adoption, entre 2010 et 2013; 104 852 enfants et adolescents qui étaient en danger ont bénéficié d'une protection spéciale. De même, une aide a été apportée à 151 041 personnes par le biais du numéro d'urgence 133 mis en place par le Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance.

57. Trois cent onze enfants et adolescents orphelins atteints du VIH ont été intégralement pris en charge et ont ainsi bénéficié de soins médicaux, d'une aide psychosociale et d'un suivi à domicile. Pour mettre en œuvre ce programme, 4 760 fonctionnaires et parents volontaires ont été formés aux dispositions du Guide pour la protection et la prise en charge des enfants et des adolescents atteints du VIH/sida.

58. Pendant la période 2011-2013 et dans le cadre du Programme «Amor» destiné aux jeunes enfants et visant à garantir le droit des enfants de grandir et de s'épanouir convenablement, les enfants de moins de 6 ans de 568 208 familles ont bénéficié de programmes d'éveil, en groupe ou lors de visites à domicile. Un nombre total de 187 721 enfants de moins de 6 ans ont été pris en charge dans des centres de développement de l'enfant, dans des centres urbains, dans des centres communautaires et dans des maisons communautaires. Chaque année en moyenne, entre 2010 et 2013, 18 103 enfants et adolescents qui travaillaient ou vivaient dans la rue ont été intégrés dans le système scolaire; 92 832 enfants et adolescents participent à des activités récréatives, culturelles, sportives ou manuelles; 56 964 parents et tuteurs ont été formés aux valeurs du développement humain et 9 463 parents et adolescents ont obtenu leur diplôme de formation professionnelle.

Droits des personnes âgées

59. En 2010 a été adoptée la loi n° 720 sur les personnes âgées, qui établit le régime juridique de protection des personnes âgées et définit des garanties en faveur de ces personnes, en vue de rendre effectives les dispositions de l'article 77 de la Constitution selon lesquelles les personnes âgées ont le droit de bénéficier de mesures de protection de la part de leur famille, de la société et de l'État. La loi prévoit des tarifs réduits pour les services de base, comme l'approvisionnement en eau potable et en énergie ou encore la téléphonie fixe.

60. Au total, 16 985 personnes âgées ont bénéficié de services médicaux, éducatifs et récréatifs dans le cadre de 3 associations institutionnelles et 18 associations communautaires, ce qui a permis de les rétablir dans leurs droits.

61. En juillet 2013, pour continuer de protéger les personnes âgées du Nicaragua, les autorités ont modifié, au moyen du décret présidentiel n° 28 de 2013, le Règlement général d'application de la loi sur la sécurité sociale. Désormais, les personnes qui ont 60 ans révolus, mais qui ne sont pas éligibles à la pension de vieillesse parce qu'elles n'ont pas cotisé le nombre d'années requis ont le droit à une pension réduite. À ce jour, 18 500 personnes âgées en bénéficient.

Droits des femmes (partie II, par. 90, recommandations 5 à 7, 13, 19, 22 à 25, 47 et 64; partie II, par. 92, recommandations 5, 9, 13 et 14)

62. Depuis son arrivée au pouvoir en 2007, le Gouvernement révolutionnaire a mis en place une politique d'État qui promeut la restitution des droits des femmes et la participation des femmes au développement en leur donnant un rôle de premier plan dans les actions et décisions politiques, économiques et sociales du pays. Cette politique contraste fortement avec les politiques menées jusqu'en 2006 par l'administration néolibérale, qui excluaient totalement les femmes.

63. Pour renforcer cette politique du Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale, l'Institut nicaraguayen de la femme a été élevé au rang de ministère, tout comme l'Institut nicaraguayen de la jeunesse, organisme qui compte également en moyenne 50 % de femmes. La Défenseure spéciale pour les femmes et la Défenseure spéciale pour la diversité sexuelle jouent également un rôle important dans la promotion et le contrôle du respect des droits des femmes.

64. L'application de la loi n° 648 de 2008 sur l'égalité des droits et des chances a permis de poursuivre les progrès mentionnés lors du premier Examen périodique universel du pays et d'obtenir des résultats significatifs qui ont été salués au niveau mondial, notamment par ONU-Femmes qui, en 2013, a classé le Nicaragua parmi les pays du monde qui comptent le plus de femmes aux postes ministériels et législatifs, plus exactement, au neuvième rang pour ce qui est des postes ministériels et au cinquième rang pour les postes législatifs. Dans son rapport «The Global Gender Gap Report» (2013), le Forum mondial de l'économie indique que le Nicaragua est le premier pays d'Amérique latine pour ce qui est de l'égalité entre les sexes, et le dixième au niveau mondial.

65. En Amérique latine, la représentation moyenne des femmes au Parlement est de 22,6 % tandis qu'au Nicaragua, elle est de 40,2 %. Conséquence de la réforme de la loi sur les municipalités et de la loi n° 790 portant modification de la loi électorale n° 331, qui, dans son libellé, intègre une perspective de genre et dispose que les partis politiques et les alliances électorales devront présenter dans leurs listes de candidats 50 % d'hommes et 50 % de femmes, ordonnés de manière équitable et alternée, aux fonctions de maire, de vice-maire, de conseiller et de député, entre 2005 et 2013, la proportion de femmes élues au niveau local au poste de maire est passée de 9,8 % à 50 %, la proposition de femmes élues aux fonctions de vice-maire est passée de 14,4 % à 50 %.

66. À ce jour, les femmes représentent 50 % des ministres, 31 % des vice-ministres, 25 % des magistrats de la Cour suprême de justice, 39 % des magistrats des juridictions d'appel, 61 % des juges de district ou des juges locaux, 65 % des défenseurs du peuple et 33 % du personnel du Ministère de l'intérieur qui regroupe, entre autres, la Police nationale, le service des migrants et des étrangers et le système pénitentiaire national. Dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes et le Forum mondial de l'économie ont salué le Nicaragua en tant que dixième pays le mieux classé en termes d'égalité des sexes et de participation des femmes¹⁰.

67. La lutte contre la violence à l'égard des femmes est une politique d'État, qui se fonde sur un Plan d'action articulé autour de trois objectifs: prévenir, protéger et prêter assistance aux victimes. La loi n° 779 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui modifie la loi n° 641 portant création du Code pénal et qui, pour la première fois, érige en infraction le féminicide et d'autres formes de violence envers les femmes, a été adoptée et promulguée en 2012 dans le cadre de cette politique d'État. En application de la loi susmentionnée, la Commission nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et des adolescents a été créée; elle regroupe des représentants de 17 institutions

publiques présentes aux niveaux départemental et municipal. Sur le plan exécutif, une Commission interinstitutions pour l'égalité des sexes a été créée et un Système de planification du budget général de la République tenant compte des questions de genre a été mis en place.

68. Pour favoriser l'accès des femmes à la justice et la protection judiciaire de celles-ci un modèle de prise en charge reposant sur 61 commissariats pour les femmes et les enfants a été mis en place. En 2013, 99 autres commissariats de ce type ont été créés pour assurer une couverture policière complète du territoire. Une chambre pénale spécialisée a été créée au sein de la cour d'appel de Managua. Des tribunaux spéciaux ont également été établis et des juges et des magistrats ont été nommés en conséquence.

69. Dans le domaine économique, la participation des femmes en tant que politique d'État est une réalité. Les programmes gouvernementaux en matière agricole ont permis de rétablir le droit des femmes à bénéficier de crédits, à être propriétaires de biens, à prendre des décisions concernant les activités économiques et à faire partie d'associations ou de coopératives, entre autres. C'est dans ce contexte que la loi n° 717 portant création du Fonds pour l'acquisition de terrains destiné aux femmes des zones rurales a été adoptée.

70. La loi spéciale n° 718 sur la protection des familles nombreuses, adoptée en mai 2010 pour assurer une protection particulière aux familles en cas de grossesse multiple ou de naissances multiples, bénéficie directement aux familles concernées, en les aidant à répondre à leurs principaux besoins en matière de protection sociale, dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale, de l'emploi, de l'éducation et du logement.

Droit à l'eau potable et à l'assainissement (partie II, par. 90, recommandations 54 et 65)

71. L'accès à l'eau potable est un droit de l'homme, c'est pourquoi il joue un rôle important dans les stratégies gouvernementales qui vont de l'adoption de mesures de protection des bassins hydrographiques et de leurs ramifications jusqu'au rétablissement du droit à l'eau potable et à l'assainissement.

72. Entre 2007 et 2010, dans le cadre du rétablissement du droit à l'eau potable pour les Nicaraguayens qui en avaient été privés, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a élargi la couverture de l'approvisionnement en eau potable, la faisant passer de 72 % à 84 %, et celle de raccordement aux égouts, la faisant passer de 33 % à 39 %. Il a étendu les réseaux de collecte des eaux usées de plus de 400 kilomètres et a augmenté les services de traitement des eaux usées de 200 % en construisant de nouvelles stations d'épuration. En outre, plus de 80 systèmes d'alimentation en eau et 50 puits ont été construits.

Accès à l'énergie électrique, infrastructures de production et communications

73. En avril 2012, la Banque interaméricaine de développement a publié, en association avec Bloomberg, le premier «Climascopio», classement des pays en fonction de leur climat d'investissement dans les énergies propres dans lequel le Nicaragua se place en deuxième position après le Brésil parmi 26 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

74. En 2013, sur 26 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Nicaragua était classé en première position dans les rubriques «Environnement favorable» et «Investissements et financement dans le domaine des énergies propres-critères fondamentaux» et en troisième position, pour l'attractivité de son marché concernant les énergies renouvelables¹¹.

75. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a fait d'énormes efforts pour garantir l'accès à l'électricité pour tous les Nicaraguayens: il a élargi la couverture nationale d'approvisionnement en électricité, la faisant passer de 54 % en 2006 à 74 % en 2013 et a maintenu l'allocation électricité pour les ménages dont la consommation électrique mensuelle est inférieure à 100 kilowatts, offrant ainsi un appui aux familles les plus pauvres.

76. Le renforcement des infrastructures de production s'est poursuivi: en 2012, 1 945,21 kilomètres de voies routières ont été construits, ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie de la population et d'accroître la compétitivité de la production. De même, 1 062,63 mètres de ponts ont été entretenus et réparés et 12 993,58 mètres d'ouvrages de drainage mineur ont été réalisés. Quant aux communications, la couverture nationale est actuellement de 93 % pour la téléphonie mobile et fixe, contre 42 % en 2007.

Droit à un logement convenable (partie II, par. 90, recommandations 56 et 65)

77. La politique du Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale en matière de logement est constamment mise en œuvre selon le modèle de responsabilité partagée entre toutes les parties prenantes (le Gouvernement, les municipalités, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, le secteur financier, les urbanistes, les travailleurs et les acteurs de la coopération internationale) et permet la réalisation de projets de logement au profit des Nicaraguayens les plus modestes.

78. En 2012, 4 847 logements ont été mis à disposition de 4 847 familles représentant au total 24 235 personnes, dont des femmes et des enfants, ce qui constitue une augmentation de 11,6 % par rapport au nombre de logements mis à disposition en 2007. Sur le nombre total de logements construits en 2012, 3 833 (79,08 %) ont été attribués à des familles dont les revenus sont inférieurs à 10 000 C\$, 446 (9,2 %) ont été construits avec l'aide du secteur privé et 568 (11,72 %) ont été rénovés. Dans le cadre de la poursuite du Programme «Plan Techo Solidario», des matériaux ont été distribués à des familles pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et d'avoir accès à un logement convenable¹².

79. Pour réparer les dommages causés par les catastrophes naturelles, dans le cadre du Programme «Plan Techo Emergencia», le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a distribué des matériaux à 1 886 familles représentant 9 462 personnes et a ainsi rétabli ces familles dans leur droit à un logement convenable.

Droit à la propriété et rétablissement des droits fonciers des peuples autochtones (partie II, par. 90, recommandation 65)

80. Entre 2010 et septembre 2013, en vue de résoudre les problèmes de propriété dont il a hérité¹³, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a délivré des titres de propriété pour 163 875 biens fonciers ruraux et urbains. Parmi les propriétaires de ces biens, on compte 55,37 % de femmes et 44,63 % d'hommes. En seulement six ans et neuf mois, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a délivré 351,48 % de titres de propriété en plus par rapport au nombre de titres de propriété délivrés par les trois précédents gouvernements néolibéraux en l'espace de dix-sept ans¹⁴. Il a ainsi favorisé la sécurité juridique, la tranquillité des familles et la réduction de la pauvreté en améliorant les conditions de vie des bénéficiaires, qui étaient endettés, et il a contribué à la résolution des

litiges en matière de propriété et, par conséquent, à la diminution de l'insécurité à l'intérieur du pays.

81. Les peuples autochtones ont été rétablis dans leur droit de propriété de leurs terres ancestrales en obtenant les titres de propriété de 21 territoires, pour une superficie totale de 36 128,78 kilomètres carrés (soit 30 % du territoire national et 52 % de la côte caribéenne). Deux cent quatre-vingt-quatre communautés, 31 827 familles et 190 963 habitants ont ainsi été rétablis dans leurs de droits.

Droit à un environnement sain et protection contre les effets des changements climatiques

82. Le Nicaragua s'efforce de garantir un environnement sain à l'humanité et d'assurer l'adaptation aux changements climatiques et la protection contre leurs effets, en participant aux conférences sur les changements climatiques et aux négociations sur le Protocole de Kyoto et en promouvant le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le Nicaragua est le troisième pays d'Amérique latine qui émet le moins de gaz à effet de serre, avec 0,8 tonne de CO₂ par habitant¹⁵.

83. Le Nicaragua a été l'un des premiers pays à adopter la Déclaration universelle sur le bien commun de la terre et de l'humanité et la Déclaration universelle pour le bien-être animal (2011), qui font partie intégrante des politiques gouvernementales nationales. En 2011, l'île de Ometepe a été intégrée au Réseau de réserves de biosphère (UNESCO)¹⁶.

84. Le Nicaragua étant partie à des instruments internationaux relatifs à l'environnement et à la biodiversité, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale met en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la sauvegarde de l'environnement et un mode de vie durable, conformément aux normes techniques nationales. Il a notamment mis au point la Stratégie nationale relative à l'environnement et aux changements climatiques, qui promeut l'utilisation rationnelle, la préservation et la reproduction des ressources. La campagne «Vivir limpio, vivir sano, vivir bonito, vivir bien», qui touche aux domaines de l'environnement et de la santé, est actuellement menée en coopération avec la population.

85. En 2012, 9,85 millions de plantes ont été cultivées et, entre 2010 et 2012, une Campagne nationale pour la reforestation a été menée, campagne à laquelle 400 000 personnes ont participé en reboisant 45 267,47 hectares, qui s'ajoutent aux 177 091,37 hectares reboisés entre 2007 et 2009. En outre, 33 580 hectares de bois ont été intégrés dans les plans d'exploitation forestière, ce qui représente une augmentation de 292 %. En ce qui concerne les incendies de forêt, une baisse de 76 % a été enregistrée par rapport à la période 2007-2009 et, par conséquent, le nombre d'hectares dévastés a baissé de 41 %.

86. Le Système national de prévention des catastrophes a été renforcé; il se fonde sur les stratégies de prévention et d'atténuation des catastrophes naturelles et vise à protéger les droits de l'homme contre les effets des changements climatiques et les bouleversements socationaturels. Pendant la période 2010-2013, une aide et un accompagnement ont été apportés à 68 857 familles victimes de catastrophes naturelles, représentant 371 345 personnes au total¹⁷. Entre 2010 et 2012, 207 377 familles en moyenne ont bénéficié chaque année du Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle lancé pour remédier aux conséquences des catastrophes naturelles et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, contre 202 929 familles entre 2007 et 2009.

Droit à la sécurité publique et à la justice (partie II, par. 90, recommandations 4, 11, 16, 17, 31, 36 et 39 à 42; partie II, par. 92, recommandations 14, 40 et 41)

87. Le PNUD indique que le Nicaragua a le deuxième taux d'homicides le plus bas d'Amérique centrale. Récemment, dans son Rapport régional sur le développement humain pour l'Amérique latine (2013-2014), il a indiqué, concernant la sécurité publique, que le Nicaragua avait pour la période un taux de 9,6 homicides pour 100 000 habitants, ce qui le plaçait au quatrième rang des pays ayant le taux le plus faible d'homicides en Amérique latine, derrière le Chili, l'Uruguay et le Pérou. Pour sa part, le Forum économique mondial¹⁸ signale que l'Uruguay a le taux le plus faible d'Amérique centrale pour les crimes et les vols (5,4 %).

88. L'Enquête mondiale menée par la société de conseil CID Gallup montre que 51 % des Nicaraguayens disent se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls la nuit en ville ou dans la zone où ils vivent, contrairement à d'autres pays à développement humain élevé. D'après le Barómetro Iberoamericano, le Nicaragua est le pays où le sentiment de sécurité est le plus fort (61 % de l'opinion publique) et où le taux de délinquance et de violence des mineurs est le plus faible d'Amérique centrale et d'Amérique latine (4 %), devant la République dominicaine et la Bolivie (12 %).

89. L'indépendance des pouvoirs est consacrée par la Constitution, tout comme l'obligation de subordination à la Constitution et la nécessité de la coordination. La réalisation des objectifs relatifs à la sécurité publique, à l'ordre public et à la rapidité de la justice est le résultat de cette coordination harmonieuse guidée par le Plan national de développement humain, qui fait une réalité du respect rigoureux des droits de l'homme des Nicaraguayens et des Nicaraguayennes.

90. Le pouvoir judiciaire veille à ce que les procédures et les processus judiciaires soient conformes aux normes internationales et garantissent les droits et garanties de la population. Le Nicaragua est parvenu à une couverture de 100 % du territoire national en ce qui concerne les juges et les défenseurs, ce qui constitue une avancée dans l'accès à la justice. Vingt-trois juges d'audience et leurs suppléants ont été nommés, cinq tribunaux spécialisés ont été rénovés et sept autres ont été créés; tous sont dotés d'une équipe pluridisciplinaire. Le nombre de facilitateurs judiciaires¹⁹ a été porté à 2 851, ce qui représente 1 905 facilitateurs de plus qu'en 2009.

91. Le Nicaragua a modernisé et aménagé les tribunaux, les maisons de justice et les complexes judiciaires et en a construit de nouveaux, conformément au nouveau modèle de gestion judiciaire²⁰, ce qui assure un meilleur accès à la justice, permet la séparation et la spécialisation des domaines de procédure et la mise en place de services communs, facilite l'accès du public et améliore l'accueil, et garantit l'application du principe de publicité des informations contenues dans les dossiers, entre autres choses. Le registre public de propriété et le registre du commerce ont également été modernisés.

92. La loi sur la profession judiciaire²¹, qui définit les procédures relatives aux concours ainsi que les épreuves et vise à renforcer l'administration de la justice, le régime disciplinaire des fonctionnaires de justice et la gestion administrative et financière du pouvoir judiciaire, a été mise en application.

93. Le ministère public met en œuvre des stratégies (coordination interinstitutionnelle, efficacité et efficience de la gestion des affaires, développement du capital humain, sécurité juridique, accès à la justice et gestion administrative) qui promeuvent le respect des droits de l'homme des victimes et de la société en général et qu'il exécute au moyen du Protocole de conduite du ministère public pour la prise en charge des victimes d'infraction et du

Protocole pour la gestion des dossiers pendant l'enquête et l'action judiciaire dans les affaires de violence sexiste. Entre 2010 et 2013, ont été traitées 200 776 affaires, pour des infractions diverses, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à la période 2006-2009. De même, la participation du ministère public aux procès oraux et publics a augmenté de 21 %. Des accords de conciliation fondés sur les différents critères d'opportunité ont été appliqués et ont bénéficié à 23 690 personnes.

94. La Police nationale est une police communautaire, professionnelle, humaniste et légitime qui contribue à la coexistence harmonieuse et à la sécurité publique au moyen d'une action efficiente et efficace. Elle fonde son action sur le respect des droits de l'homme et sur un modèle «préventif, proactif et communautaire» salué au niveau international comme le nouveau paradigme de la sécurité publique. Au cours des trois dernières années, les sondages ont montré que 80 à 85 % des habitants ont confiance dans cette institution.

95. La sécurité publique est assurée, entre autres choses, au moyen de l'application du Modèle d'assistance aux femmes²², du modèle d'assistance aux jeunes²³ et du modèle éducatif²⁴. L'institution policière collabore avec le tissu social communautaire et les conseils de la famille, de la communauté et de la vie, contribuant à faire prendre conscience de la responsabilité partagée et complémentaire de la société, de la communauté, de la famille et de l'être humain. La police compte 13 026 membres (34 % de femmes et 66 % d'hommes) qui collaborent avec plus de 100 000 volontaires issus des communautés.

96. Au cours de la période 2009-2012, le Gouvernement a augmenté le budget de 58 %. La police reste toutefois l'une des institutions les moins bien dotées en ressources humaines et financières de la région, mais est très efficace.

97. Entre 2009 et 2012, le nombre de plaintes a diminué de 17,2 %. La gravité des infractions a également diminué; 78 % des plaintes portent sur des délits mineurs, 22 % sur des faits graves. Seulement 6,1 % des plaintes correspondent à des infractions très graves.

98. Le système pénitentiaire national est humain et a pour objectif de transformer le détenu pour favoriser sa réinsertion dans la société²⁵. En octobre 2013, sur les 9 601 détenus que comptait le pays, 87 % étaient des condamnés et 13 % des prévenus, soit 8 % de moins qu'en 2012, ce qui montre que les retards de la justice se sont réduits. Les personnes privées de liberté sont à 94,44 % des hommes, à 5,20 % des femmes et à 0,36 % des adolescents.

99. En ce qui concerne la formation, 27,43 % des personnes privées de liberté (soit 2 634 personnes) suivent une forme ou une autre d'instruction scolaire²⁶. Entre 2010 et octobre 2013, 3 407 détenus ont reçu une formation technique²⁷ et 161 adolescents et jeunes privés de liberté ont été formés à la promotion des droits de l'homme.

100. En comparaison avec l'avant-2007, les faits de violence commis par les détenus ont diminué de 21 %. Le taux de récidive est, à 11 %, le plus bas d'Amérique centrale, ce qui montre de manière tangible que les centres pénitentiaires du Nicaragua sont les moins violents d'Amérique latine.

101. Le Gouvernement a fait des efforts considérables pour agrandir les centres pénitentiaires et améliorer les conditions de détention, investissant jusqu'à 389,1 millions de C\$ pour réduire la surpopulation carcérale et améliorer les conditions de vie des détenus. On a construit trois pavillons d'une capacité de 300 détenus et 10 cellules supplémentaires pour visites conjugales au Centre pénal de Tipitapa. Des sanitaires ont été construits dans les centres de Grenade et Juigalpa. Le centre spécial pour adolescents de Bluefields, le centre pénitentiaire pour femmes et le complexe productif de Granja pour les détenus en régime ouvert et semi-ouvert sont en cours de construction et seront opérationnels en 2014. La construction du système pénitentiaire de la Région autonome de l'Atlantique Sud

débutera en 2014. Un terrain a été acheté en vue du forage d'un puits qui améliorera l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau au centre pénal Maragalpa.

102. La Commission nationale interinstitutionnelle de justice analyse les mesures de substitution à la privation de liberté. Elle a accordé, via l'Assemblée nationale, 35 mesures de grâce, 25 mesures de liberté surveillée à des détenus présentant de graves problèmes de santé et 654 libérations par suspension d'exécution de la peine, libération anticipée ou remplacement des peines de prison par des mesures socioéducatives à 117 adolescents.

103. La Commission permanente des droits de l'homme a visité les centres pénitentiaires du pays en 2012 et 2013; le Bureau du Défenseur des droits de l'homme réalise aussi des inspections systématiques dans ces mêmes centres.

Lutte contre la traite des personnes et droits des migrants en situation irrégulière (partie II, par. 90, recommandations 26 et 27)

104. Au cours de la période 2010-2013, dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes, le Nicaragua a renforcé son cadre juridique en adoptant les lois n^{os} 735 et 779. La Coalition nationale contre la traite des personnes est une instance de coordination regroupant plus de 70 institutions et organisations de différents secteurs (secteur public, société civile, entreprises privées et organisations internationales). Elle se fonde sur un plan stratégique dont la supervision est assurée par les organisations membres. De plus, il est prévu de créer au niveau régional une coalition qui visera à harmoniser les actions et les programmes destinés à lutter contre la traite, qui est le fait du crime organisé et porte atteinte aux droits de l'homme les plus essentiels.

105. En juin 2013, le Nicaragua a reçu de la part du Département d'État des États-Unis d'Amérique la distinction «Héros du monde contre la traite des personnes» pour son action. Pour la deuxième année de suite, les États-Unis ont accordé le niveau 1 au Nicaragua. Seuls deux pays d'Amérique latine arrivent à ce niveau. Au cours de la période à l'examen, sur 74 affaires, 55 ont donné lieu à des poursuites; 41 jugements ont été prononcés, dont 35 condamnations.

106. En ce qui concerne les migrants, le Nicaragua a modernisé le cadre normatif en adoptant la loi générale n^o 761 sur les migrations et les étrangers, qui met un terme au traitement des migrants en situation irrégulière comme des délinquants, prévoit des prestations pour les réfugiés, prévoit l'octroi de visas pour raisons humanitaires, facilite le retour des enfants et des adolescents victimes de traite, améliore les mécanismes de rapatriement et garantit l'accueil des migrants, entre autres droits.

Promotion et défense des droits de l'homme (partie II, par. 90, recommandations 3, 8 à 12, 17, 31, 38, 40 et 66)

107. Le Bureau du Défenseur des droits de l'homme, qui se conforme strictement aux Principes de Paris, a poursuivi ses activités de contrôle, de promotion et de défense des droits de l'homme. En 2011, il a obtenu le statut A à titre permanent, statut qu'il a obtenu en 2006 après que le système des Nations Unies s'est assuré de son indépendance.

108. Dans le cadre des activités de contrôle, le Bureau du Défenseur des droits de l'homme a poursuivi son action de vérification, en mettant l'accent en particulier sur l'éducation, la santé, la violence à l'égard des femmes, le handicap, le VIH et la diversité

sexuelle, et a formulé des recommandations à l'intention des instances compétentes dans le but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans chaque domaine.

109. Dans le cadre de la promotion des droits de l'homme, le Bureau du Défenseur des droits de l'homme a renforcé les mesures de formation destinées aux agents publics, passant de 27 % en 2009 à 65 % en 2013, les principaux concernés étant les fonctionnaires de la Police nationale, les membres de l'armée du Nicaragua, les agents du système pénitentiaire national et les agents du pouvoir judiciaire. En outre, l'État a mis en œuvre d'importants moyens de formation dans les domaines relatifs à la justice pénale, l'accent étant mis sur les droits de l'homme, à l'intention des formateurs (juges, défenseurs publics, avocats et magistrats).

110. Des formations ont été organisées à l'intention des agents du système de justice pénale sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'accent étant mis sur les autochtones et les personnes d'ascendance africaine et sur la traite des personnes, une attention particulière étant accordée aux peines. Deux mille fonctionnaires du système de justice et 200 juges ont été formés dans le domaine de la justice spécialisée pour les femmes.

111. La Police nationale organise des formations continues sur le modèle de «l'école totale» qui facilite la formation sous tous ses aspects (formation théorique et professionnelle, formation continue) dans des domaines relatifs à la doctrine, à l'éthique, aux droits de l'homme, à l'action policière et dans tous les secteurs intéressant l'action de la police.

112. Au cours de la période 2012-2013, 990 fonctionnaires du système pénitentiaire ont suivi au total 27 cours de formation aux droits de l'homme. Le système de formation pénitentiaire a élargi les programmes d'enseignement, en mettant l'accent sur les adolescents, les femmes, les droits de l'homme et, en général, l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus. Les questions relatives au Code de l'enfance et de l'adolescence, les Règles de La Havane et les Règles de Beijing sont également traitées dans le cadre de la formation.

Droit à la liberté d'expression et d'organisation (partie II, par. 90, recommandations 3, 10, 29, 30, 32 et 33; partie II, par. 92, recommandations 10, 11, 25 à 30 et 34)

113. La Constitution consacre comme droits fondamentaux la liberté d'expression et la libre organisation des Nicaraguayens. Le Gouvernement garantit le plein exercice de ces droits, ce dont atteste l'existence de 6 014 ONG dûment constituées et enregistrées. Le nombre d'organisations syndicales a augmenté de 12 %, passant de 3 587 à 3 978. En ce qui concerne la vie associative, on notera que le nombre de coopérations et d'associations a augmenté respectivement de 196 % et de 189 % depuis 2009. Le nombre d'autres types d'organisations communautaires, professionnelles et sectorielles a également augmenté.

114. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a garanti la liberté d'expression, comme le montre le fait que la presse écrite, les organes de radiodiffusion et les médias électroniques ne subissent aucune censure. Les autorités n'ont enregistré aucune plainte pour harcèlement, persécution ou agression visant un journaliste ou un défenseur des droits de l'homme en raison de ses activités, ou toute autre personne en raison de ses convictions politiques, de ses idées ou de sa religion, ni aucune affaire de ce type.

Droit d'élire et d'être élu (partie II, par. 90, recommandations 33 et 35; partie II, par. 92, recommandations 34 et 35)

115. Les droits électoraux sont garantis au moyen des normes établies par la Constitution et la loi électorale, laquelle a fait l'objet d'une réforme en 2012, dans le but de favoriser une meilleure participation et une plus grande équité entre femmes et hommes.

116. Dans le cadre des élections générales de 2011, les Nicaraguayens ont exercé leur droit de voter librement, directement et à bulletin secret et 18 partis et 3 alliances électorales ont exercé leur droit d'être élus. Ainsi a été élu le Camarade Commandant Daniel Ortega Saavedra au poste de président de la République, avec 62,46 % des voix.

117. Le Gouvernement a travaillé à la délivrance de documents d'identité avec la ferme volonté de progresser avec dynamisme et efficacité. Ainsi, le nombre de Nicaraguayens dotés de cartes d'identité et de documents complémentaires pour l'élection présidentielle de 2011 a augmenté de 21 % par rapport à l'élection de 2006.

118. Le nombre de Nicaraguayens dotés de cartes d'identité et de documents complémentaires pour les élections municipales de 2012 représentait une augmentation de 26 % par rapport aux municipales de 2008²⁸.

119. Le nombre de bureaux de vote a augmenté de 15 % entre l'élection présidentielle de 2006 et l'élection présidentielle de 2011 et de 8 % entre les élections municipales de 2008 et les élections municipales de 2012. Le contrôle des élections a été assuré par 100 110 observateurs et 4 260 contrôleurs.

Dialogue et engagements internationaux (partie II, par. 90, recommandations 1, 2, 18 et 68; partie II, par. 92, recommandations 1 et 4)

120. Pendant la période 2010-2013, le Nicaragua est resté fidèle à son engagement en faveur de la paix, de la sécurité, du respect des droits de l'homme et de la solidarité, dans le but de parvenir au développement durable en harmonie avec le concert des nations. Il a donc adhéré à de nouveaux instruments internationaux, comme la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et a fait du Bureau du Défenseur des droits de l'homme son mécanisme national de prévention de la torture²⁹.

121. On relèvera aussi l'adhésion à la Convention relative au statut des apatrides de 1954, à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961³⁰, à la Convention (n° 169) de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux³¹, à la Convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques³², au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, à la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers et au Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador)³³.

122. Dans le cadre de la réalisation de ses engagements internationaux, le Nicaragua œuvre activement au sein du Conseil des droits de l'homme, du Système interaméricain des droits de l'homme, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, du Système d'intégration de l'Amérique centrale, de la Conférence ibéro-américaine, du Sommet des Amériques et de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains.

Conclusion (partie II. par. 90, recommandations 37, 43, 44, 49, 50 et 57)

123. Le Gouvernement a travaillé main dans la main avec le peuple nicaraguayen et avec la communauté organisée pour réaliser les progrès évoqués dans le présent rapport et s'est engagé de nouveau, lors des dernières élections présidentielles, à conduire le Nicaragua vers le bien-vivre, par les chemins de l'amour, de l'égalité, de la solidarité, de la participation, du développement durable et du respect des droits de l'homme.

124. Le Nicaragua se heurte à de nombreux obstacles structurels, législatifs, sociaux, culturels et économiques, auxquels il s'attaque dans le cadre du nouveau programme de travail qu'il s'emploie à mettre en œuvre. Il a lancé un programme de réforme partielle de la Constitution, qui a pour objectif d'accroître la paix et la sécurité pour la population en généralisant la participation active des individus, de la famille et de la communauté organisée, sur l'ensemble du territoire et dans les secteurs social et productif, de mettre en œuvre un modèle de recherche de consensus et de responsabilité partagée en vue d'assurer le bien-vivre, de garantir la participation équitable des femmes et des hommes aux mandats électifs (50 %-50 %), de renforcer le système juridique au moyen de la création de nouvelles instances, d'intégrer la Déclaration universelle du bien commun de la terre et de l'humanité et d'inscrire dans la Constitution le recours en *habeas data*, les limites territoriales de l'État, conformément à l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le renforcement d'autres droits importants du peuple nicaraguayen.

Notes

- ¹ Fuente: Encuesta Regional CID GALLUP, Noviembre 2013.
² Fuentes: INIDE y FIDEG.
³ Fuente: Banco Central de Nicaragua.
⁴ Fuente: Nota de prensa del FMI, mayo 15, 2012.
⁵ Fuente: Banco Central de Nicaragua, octubre 2013.
⁶ Fuente: Ministerio de Energía y Minas Noviembre 2013.
⁷ Fuente: Censo Nacional Agropecuario 2011, Pequeños productores son de menor o igual a 20 Mz, medianos entre 20.01 y 50 Mz y Grandes de 50.01 a más Mz.
⁸ Fuente: Encuesta Continúa de Hogares (ECH) 2012 INIDE.
⁹ Fuente Ministerio de la Familia, Adolescencia y Niñez.
¹⁰ Fuente: Primer Encuentro Internacional de Ministras y Lideresas de Defensa celebrado en Guayaquil, República de Ecuador, octubre 2013.
¹¹ Fuente: CLIMASCOPIO 2013.
¹² Fuente: SINAPRED, se han entregado 4,103,460 laminas de zinc beneficiando a 410,346 familias nicaraguenses. Así mismo se han entregado materiales para techo a 390,584 familias con 2, 220,504 personas de escasos recursos en el periodo 2010–2013.
¹³ Desorden en la titulación, inseguridad jurídica, tráfico de tierra y conflictos en materia de propiedad.
¹⁴ Títulos entregados por Gobiernos

GOBIERNO	Periodo de Gobierno	Títulos entregados
Violeta Barrios de Chamorro	(1990–1996) 6 años	16,925
Arnoldo Alemán Lacayo	(1997–2001) 5 años	32,000
Enrique Bolaños	(2002–2006) 5 años	9,729
Daniel Ortega Saavedra	(2007–Sept. 2013) 6 años y 9 meses	206,160

- ¹⁵ Banco Mundial, Ranking de los países con mayores emisiones de CO₂ (2009), Haití es el primer país con menos emisiones (0.2 Ton/Hab.) y Paraguay en segundo lugar (0.7 Ton/Hab) y Nicaragua el tercero.
- ¹⁶ La UNESCO las define como zonas de ecosistemas reconocidos en el plano internacional en el marco del Programa sobre el Hombre y la Biosfera (MAB), los que son de importancia medioambiental.
- ¹⁷ Instalados 2 sistemas de alerta temprana ante inundaciones, 1 sistema de alerta temprana en el volcán Telica con 8 estaciones sísmicas, 1 sistema de alerta ante tsunamis con 43 sirenas ubicadas en la franja del pacífico. Entregados 4,409.20TM de alimentos para atender a las familias afectadas en la etapa de respuesta y de rehabilitación hasta lograr la recuperación de su independencia alimentaria en el periodo 2010-2012. En el año 2012 se benefició a 45,000 familias equivalentes a 225,000 personas con la entrega de 45,000 kits de higiene. En el periodo 2012/ 2013, se entregaron 463 viviendas beneficiando a igual cantidad de familias en riesgos por sismos e inundaciones. En el periodo 2011/2012, se reubicaron 954 familias con 5,270 personas disminuyendo el riesgo en los escombros y costas del Lago de Managua. Fortalecidas las capacidades en la Gestión Integral del Riesgo (GIR) y adaptación ante Cambio Climático, en Gobiernos locales de los 153 municipios, docentes y estudiantes de la educación primaria y secundaria. Elaborada Política Nacional para la Gestión Integral del Riesgo e implementado el Sistema de Información para la Gestión de Riesgo (SIGER). Elaborados Planes de Respuestas Institucionales y sus Guías para enfrentar derrame de hidrocarburos en el mar. Conformados y capacitados 2,693 Comités de Barrios para la Prevención, Mitigación y Atención de Desastres (COBAPRED), integrados por 11,989 líderes de barrios.
- ¹⁸ Fuente: Informe Global de Competitividad 2011-2012.
- ¹⁹ Cuerpo al servicio de la administración de justicia, que implementa métodos de resolución pacífica de conflictos (mediación extrajudicial), contribuyen a desarrollar una cultura cívica jurídica y promueven la comunicación entre el Poder Judicial, la Policía Nacional y Sociedad Civil.
- ²⁰ Este nuevo Modelo de Gestión Judicial, en la capital está respaldado por un Sistema Informático que agiliza la tramitación de los procesos judiciales.
- ²¹ Ley No. 501; Aprobada el 14 Octubre 2004 y publicada en La Gaceta, Números 9, 10 y 11 del 13, 14 y 17 de Enero de 2005.
- ²² Para brindar una atención integral a las víctimas de violencia de género e intrafamiliar y facilitar el acceso de las mujeres a la justicia, el cual se impulsa a través de la red de Comisarias de la Mujer y la Niñez en el territorio nacional.
- ²³ Orientado a prevenir la violencia juvenil; cuenta con una metodología especial que incluye acciones y estrategias en las distintas etapas en la que se ven expuestos los niños, adolescentes y jóvenes.
- ²⁴ Proceso de formación continua "Escuela Total" que facilita la capacitación en todos los sub sistemas educativos: (Formación, capacitación y preparación continua) en temáticas relativas a Doctrina, Ética, Derechos Humanos, Actuación policial y todos los temas concernientes al quehacer policial.
- ²⁵ Fuente: Constitución Política Artículo 39.
- ²⁶ Alfabetización: 178 (6.80%); Primaria: 1071 (40.70%); Secundaria: 1,332 (50.60%) y Educación Superior: 53 (2%).
- ²⁷ Masculinos: 2,390 (70.14%); mujeres: 850 (24.94%) y adolescentes: 167 (4.90%).
- ²⁸

<i>Elección</i>	<i>Padrón</i>	<i>Cédulas</i>	<i>Supletorio</i>
Municipales 2000	2,774,247	2,353,480	420,767
Presidenciales 2001	2,997,228	2,886,663	110,565
Regionales 2002	199,152	193,024	6,128
Municipales 2004	3,304,010	3,121,803	182,207
Regionales 2006	2,265,14	215,212	11,302
Presidenciales 2006	3,665,141	3,370,403	38,280
Municipales 2008	3,863,838	3,697,847	165,991
Presidenciales 2011	4,328,094	4,225,337	102,757
Municipales 2012	4,481,621	4,393,070	88,551

- ²⁹ Decreto Presidencial N°4-2012, Gaceta Diario Oficial N°10 del 18 Enero 2012.
- ³⁰ Aprobado el 14 Mayo 2013 mediante dos decretos que ratifican la adhesión.
- ³¹ Ratificado el 6 de Mayo 2010 y depositado el 25 Agosto 2010.
- ³² Ratificado en Diciembre del 2012 y Depositado el 10 de Enero 2013.
- ³³ Ratificación depositada el 5 de Marzo 2010, en la CIDH-OEA.
-